



PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder au débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 205.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. PALLISTER voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 205 — *Loi modifiant la Loi sur le financement des élections/The Election Financing Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

M. JHA, M^{me} STEFANSON, M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS, M. SCHULER, M^{me} BRAUN et M. HELWER interviennent. M. ALTEMEYER exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. GRAYDON présente la proposition suivante :

Proposition n° 34 : Rétablissement économique du Manitoba

Attendu :

que l'économie manitobaine profite de liens commerciaux avec les provinces de l'Ouest, soit la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique;

que le New West Partnership (« nouveau partenariat de l'Ouest ») constitue un partenariat économique solide qui lie les gouvernements de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan et qui englobe le commerce, la coopération internationale, l'innovation et l'approvisionnement;

que le produit intérieur brut combiné des membres du nouveau partenariat de l'Ouest s'élève à plus de 550 milliards de dollars;

que l'économie manitobaine profiterait de l'établissement de partenariats solides avec d'autres économies fortes dans d'autres provinces canadiennes;

que le Manitoba, sous la direction du présent gouvernement provincial, connaît des taux très élevés de migration hors province et que ses taux d'imposition et d'inflation sont supérieurs à ceux des autres provinces;

que l'opposition officielle croit en une économie solide fondée sur des accords commerciaux avantageux;

qu'en fin de compte, les Manitobains en ont subi les conséquences et ont vu une diminution des perspectives d'emploi;

que le gouvernement provincial a démontré qu'il est incapable de conclure des accords commerciaux qui permettent à l'économie manitobaine de croître et de se renforcer,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à reconnaître son échec étant donné qu'il n'a pas pu conclure des accords avec les gouvernements de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan;

que l'Assemblée législative reconnaisse la mauvaise gestion du gouvernement provincial en ce qui a trait à la croissance de l'économie manitobaine;

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à renverser sa décision de ne pas participer au nouveau partenariat de l'Ouest.

Il s'élève un débat.

M. GRAYDON, M. le *ministre* BJORNSON, M. EICHLER, M. le *ministre* STRUTHERS ainsi que MM. PEDERSEN et PETTERSEN interviennent. M. DEWAR exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre chargé de l'application de la *Loi sur l'Hydro-Manitoba* à réaliser une étude détaillée et transparente du plan d'immobilisation complet d'Hydro-Manitoba portant sur les besoins et les solutions de rechange en vue d'assurer la viabilité financière de la société d'État. (R. Godard, L. Kerr, M. Kerr et autres)

M. CULLEN — Présentation d'une demande à l'Assemblée législative du Manitoba afin qu'elle reconnaisse que la hausse de la TVP entraînera une croissance considérable des achats transfrontaliers et exercera une pression supplémentaire sur le secteur de la vente au détail, particulièrement sur les entreprises situées près des frontières du Manitoba, et qu'elle exhorte le gouvernement provincial à annuler cette hausse afin de permettre aux consommateurs manitobains d'effectuer des achats abordables au Manitoba et de soutenir les entreprises locales. (P. Clark, P. Sudermann, V. Penner et autres)

M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (D. Allarie, G. Gozda, J. Jones et autres)

M^{me} STEFANSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (M. Toews, B. Kziening, E. Braun et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (S. Sveinson, M. Livingstone, D. Ashton et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande à l'Assemblée législative du Manitoba afin qu'elle reconnaisse que la hausse de la TVP entraînera une croissance considérable des achats transfrontaliers et exercera une pression supplémentaire sur le secteur de la vente au détail, particulièrement sur les entreprises situées près des frontières du Manitoba, et qu'elle exhorte le gouvernement provincial à annuler cette hausse afin de permettre aux consommateurs manitobains d'effectuer des achats abordables au Manitoba et de soutenir les entreprises locales. (S. Martel, D. Schmidt, K. Bergman et autres)

M^{me} MITCHELSON — Présentation d'une demande afin d'exhorter le gouvernement provincial à rouvrir le centre d'Emploi Manitoba de Beauséjour. (L. McDonald, K. Bisk, E. Harper et autres)

M. HELWER — Présentation d'une demande à l'Assemblée législative du Manitoba afin qu'elle reconnaisse que la hausse de la TVP entraînera une croissance considérable des achats transfrontaliers et exercera une pression supplémentaire sur le secteur de la vente au détail, particulièrement sur les entreprises situées près des frontières du Manitoba, et qu'elle exhorte le gouvernement provincial à annuler cette hausse afin de permettre aux consommateurs manitobains d'effectuer des achats abordables au Manitoba et de soutenir les entreprises locales. (A. Wiebe, F. Doerksen, A. Doerksen et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre des Services à la famille et du Travail envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement. (B. Lumsden, L. Wiens, D. Chan et autres)

M. SMOOK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de l'Éducation envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement offerts aux enfants d'âge scolaire et de financer ces services pour les individus atteints de troubles du spectre de l'autisme. (P. Lachance, R. Perrier, R. Perrier et autres)

M. FRIESEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de l'Éducation envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement offerts aux enfants d'âge scolaire et de financer ces services pour les individus atteints de troubles du spectre de l'autisme. (A. Lang, K. Broda, G. Lowry et autres)

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre des Services à la famille et du Travail envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement. (E. Larsen, J. Anderson, C. Torres et autres)

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (M. Taillieu, M. Richards, K. Lee et autres)

M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports reconnaisse que la route Cape Coppermine ne peut plus desservir adéquatement les résidents et les touristes et qu'il envisage d'y apporter des améliorations en tenant compte de son utilisation actuelle. (R. Herlick, G. Herlick, G. Peselcvitch et autres)

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de l'Éducation envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement offerts aux enfants d'âge scolaire et de financer ces services pour les individus atteints de troubles du spectre de l'autisme. (A. Urasz, T. Jenner, D. Scabo et autres)

M. le ministre RONDEAU dépose le rapport trimestriel de la Société des alcools du Manitoba — période de trois mois — du 1^{er} avril au 30 juin 2013.

(Document parlementaire n^o 95)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{mes} WIGHT, ROWAT et BRAUN ainsi que MM. GOERTZEN et NEVAKSHONOFF font des déclarations de député.

Conformément au paragraphe 31(9) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur le respect accru envers les Manitobains sera examinée le jeudi 29 août 2013.

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport de l'amendement apporté au projet de loi 20 — *Loi sur le financement du renouvellement des infrastructures et la gestion financière (modification de diverses dispositions législatives)/The Manitoba Building and Renewal Funding and Fiscal Management Act (Various Acts Amended)* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

M^{me} DRIEDGER propose que le projet de loi 20 soit amendé par adjonction, après le paragraphe 2(2), de ce qui suit :

2(2.1) *Il est ajouté, après l'article 1.2 mais avant l'intertitre précédant l'article 2, ce qui suit :*

Étude des conséquences de l'augmentation de la taxe de vente sur les ventes au détail

1.3(1) Dans l'année qui suit l'édiction du présent article, le ministre fait procéder à une étude indépendante afin de déterminer les conséquences de l'augmentation du taux général de taxe de vente sur les ventes au détail dans la province.

Dépôt de l'étude devant l'Assemblée

1.3(2) Le ministre dépose un exemplaire de l'étude devant l'Assemblée dans les 15 jours suivant sa réception ou, si elle ne siège pas, au plus tard 15 jours après la reprise de ses travaux.

Publication de l'étude sur le site Web du gouvernement

1.3(3) Le ministre publie l'étude sur le site Web du gouvernement.

Il s'élève un débat.

M^{me} DRIEDGER, M. le *ministre* STRUTHERS ainsi que MM. FRIESEN et EWASKO interviennent. L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

M^{me} DRIEDGER propose que le projet de loi 20 soit amendé, à l'article 3, de la manière suivante :

a) dans le passage introductif du paragraphe 67.3(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, par substitution, à « Dans les six mois suivant », de « Après »;

b) par substitution, au paragraphe 67.3(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, de ce qui suit :

Dépôt du rapport

67.3(2) Le ministre des Finances dépose un exemplaire du rapport visé au paragraphe (1) devant l'Assemblée dans les trois mois suivant la fin de l'exercice.

Il s'élève un débat.

M^{me} DRIEDGER et M. EICHLER interviennent. L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

M^{me} DRIEDGER propose que le projet de loi 20 soit amendé dans l'article 3 par adjonction, après le paragraphe 67.3(4) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, de ce qui suit :

Projets indiqués dans le budget

67.3(5) Le ministre des Finances indique, dans le budget annuel qu'il dépose à l'Assemblée législative, les projets qui doivent être financés par l'augmentation du taux général de taxe de vente à 8 % et précise les sommes affectées à chaque projet.

Il s'élève un débat.

M^{me} DRIEDGER et M. le *ministre* STRUTHERS interviennent. L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

M^{me} DRIEDGER propose que le projet de loi 20 soit amendé dans l'article 3 par adjonction, après le paragraphe 67.3(4) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, de ce qui suit :

Vérification annuelle

67.3(5) Le ministre des Finances fait procéder annuellement à une vérification indépendante des projets financés par l'augmentation du taux général de taxe de vente à 8 %. La vérification vise également les frais liés à ces projets.

Dépôt du rapport de vérification devant l'Assemblée

67.3(6) Le ministre dépose un exemplaire du rapport de vérification devant l'Assemblée dans les 15 jours suivant sa réception ou, si elle ne siège pas, au plus tard 15 jours après la reprise de ses travaux.

Il s'élève un débat.

M^{me} DRIEDGER intervient. L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

POUR

BRIESE
CULLEN
DRIEDGER
EICHLER
EWASKO
FRIESEN
GOERTZEN
GRAYDON

HELWER
MITCHELSON
PALLISTER
PEDERSEN
ROWAT
SCHULER
SMOOK
STEFANSON..... 16

CONTRE

ALLUM
ALTEMEYER
BJORNSON
BLADY
BRAUN
CALDWELL
CHIEF
CHOMIAK
CROTHERS
DEWAR
GAUDREAU
HOWARD
IRVIN-ROSS
JHA
LEMIEUX

MACKINTOSH
MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
MELNICK
NEVAKSHONOFF
OSWALD
PETTERSEN
ROBINSON
RONDEAU
SARAN
SELINGER
STRUTHERS
WIEBE
WIGHT 30

Jeudi 22 août 2013

La séance est levée à 17 h 2, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

Daryl REID